

## Tableaux d'avancement de grade Liste d'aptitude à l'emploi de Contrôleur 2010

*Les Cap locales se sont réunies le 16 mars 2010 afin de statuer sur les tableaux d'avancement de grade des agents des catégories B et C du Trésor Public pour l'année 2010 et sur la liste d'aptitude à l'emploi de Contrôleur du Trésor.*

### Tableau d'avancement au grade d'agent d'administration principal de 2<sup>ème</sup> classe :

Pour être promu au grade d'AAP-2, les agents d'administration doivent avoir atteint le 5<sup>ème</sup> échelon de leur grade et compter au moins 6 ans de service effectif dans le grade d'AA1 ou d'agent de recouvrement. (Conditions appréciées au 31 décembre 2009, nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

- **7 AA1 sur 9 ayant vocation ont été classés sur ce tableau d'avancement 2010, conformément au nombre d'emplois alloués pour le département du Finistère.**

### Tableau d'avancement au grade d'agent d'administration principal de 1<sup>ère</sup> classe:

Pour être promu au grade d'AAP-1, les agents d'administration principaux de 2<sup>ème</sup> classe doivent avoir au moins deux ans d'ancienneté dans le 6<sup>ème</sup> échelon de leur grade et 5 ans de services dans le grade d'AAP-2 ou d'ARP-2. (Conditions appréciées au 31 décembre 2009, nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

- **24 AP2, dont 1 agent âgé de 58 ans ayant priorité d'inscription, sur 68 ayant vocation, ont été classés sur ce tableau d'avancement 2010, conformément au nombre d'emplois alloués pour le Finistère.**

### Tableau d'avancement au grade de Contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe :

Pour être promu au grade de contrôleur de 1<sup>ère</sup> classe, les contrôleurs de 2<sup>ème</sup> classe doivent avoir atteint le 7<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 2 ans et justifier de cinq ans de services publics accomplis dans un corps de catégorie B. (Conditions appréciées au 31 décembre 2009 pour l'échelon et au 31 août 2010 pour l'ancienneté de service ; nomination avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2010).

- **8 C2, dont 1 agent âgé de 58 ans ayant priorité d'inscription, sur 21 ayant vocation, ont été classés sur ce tableau d'avancement 2010, conformément au nombre d'emplois alloués pour le Finistère.**

### Tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal:

Pour être promu au grade de contrôleur principal, les contrôleurs de 1<sup>ère</sup> classe doivent avoir atteint le 4<sup>ème</sup> échelon de leur grade. (Conditions appréciées au 31 décembre 2009 ; nomination au 31 août 2010).

Contrairement aux autres tableaux d'avancement, la nomination au grade de contrôleur principal est conditionnée par l'installation dans les fonctions, c'est-à-dire qu'un agent en position de maladie au moment de l'inscription en CAP locale en 2010 devra avoir réintégré ses fonctions avant la tenue de la CAP centrale de l'année suivante (2011).

- **16 C1, dont 1 agent âgé de 59 ans ayant priorité d'inscription, sur 39 ayant vocation, ont été classés sur ce tableau d'avancement 2010, conformément au nombre d'emplois alloués pour le Finistère.**

### Liste d'aptitude à l'emploi de Contrôleur 2010 :

Pour postuler à la liste d'aptitude, les agents de catégories C doivent justifier d'au moins quinze ans de services effectifs accomplis en qualité de titulaire. Les évaluations notations 2007, 2008, 2009 sont prises en compte pour déterminer les agents à inscrire sur cette liste d'aptitude. Cette année, les agents retenus seront nommés le 31 août 2010.

En 2010, pour le Finistère, 200 agents de catégories C avaient vocation à accéder au corps des Contrôleurs. L'Administration a enregistré 176 postulants dont 15 nouvelles candidatures.

L'estimation du nombre d'emplois alloués pour chaque département, est calculée en fonction du nombre d'emplois estimé attribués au réseau (1098), de l'effectif départemental des agents ayant vocation (200 pour le Finistère) et de l'effectif total des agents ayant vocation dans le réseau (12336).

Ce ratio pour le Finistère est donc de **17,80** ; pour tenir compte des éventuelles variations que la CAP centrale pourrait prendre en compte, les départements se sont vus proposer d'arrondir leur ratio d'emploi à l'unité supérieure + 1 agent soit **19 agents proposés classés pour le Finistère en 2010.**

**La CAP locale a décidé de proposer le classement de 23 agents de catégorie C sur la liste départementale 2010.**

### **Commentaires FO DGFIP 29**

*Les commissions administratives paritaires centrales se réuniront les 23 et 24 juin 2010 pour statuer sur l'ensemble de ces propositions de promotions 2010.*

*La réforme de la catégorie B de la Fonction Publique sera appliquée à la DGFIP au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Cette mise en place a un impact sur les calendriers de gestion liés aux avancements de corps (liste d'aptitude de C en B) et de grade (tableaux d'avancement à Contrôleur Principal).*

*En effet, les promotions devront être réalisées avant le 1<sup>er</sup> septembre afin de permettre une nomination des agents promus avant le reclassement des Contrôleurs dans les nouveaux grades prévus par la réforme. (voir tract FO DGFIP : « Réforme de la catégorie B - Si c'est long, ce n'est pas forcément bon » ; <http://www.fo-dgfip.fr/documents/CircuReformeB.pdf>)*

*Ainsi, les agents inscrits sur la liste d'aptitude et sur le tableau d'avancement au grade de Contrôleur Principal seront nommés le 31 août 2010 (au lieu des 1<sup>er</sup> et 31 décembre).*

*Concernant la liste d'aptitude, nous réaffirmons qu'elle demeure une voie d'accès complémentaire aux concours interne et spécial, permettant aux agents de catégories C de faire reconnaître leur mérite professionnel.*

*Les préparations aux concours nécessitent un investissement personnel et une organisation matérielle en dehors des heures de service que tous les agents n'ont pas la possibilité d'assumer, c'est pourquoi nous confirmons notre attachement à la liste d'aptitude tout en dénonçant la trop grande sélectivité des promotions.*

*Nous considérons l'amélioration des volumes de promotions mise en œuvre dans le cadre du plan ministériel de qualification 2009-2011 comme une avancée, et nous revendiquons l'augmentation des possibilités d'accès au corps supérieur.*

*Concernant les possibilités de promotion spécialement dédiées aux agents les plus âgés, nous nous félicitons que l'âge d'un agent ne soit pas un obstacle à la promotion. Nous revendiquons que ces mesures d'amélioration de fin de carrière obtenues par la négociation dans le cadre de la fusion soient pérennisées et abondées au delà de la fin des opérations de fusion.*

*Les élus Force Ouvrière de la CAP n°2 ont voté pour les propositions départementales de la liste d'aptitude 2010.*

### **La Délégation FO DGFIP 29 dans les CAP locales:**

**CAP n°2** : Michelle GALLY (Brest Municipale), Eric STANGUENNEC (Quimperlé), Erick GUERRY

**CAP n°3** : Denis CAMARET (Brest Municipale), Olivier SABOUREAU (Ploudalmézeau), Erick GUERRY (expert).